Commission Territoriale des Bocages Normands

Mercredi 18 avril 2048

BRÈVE

La COMITER, présidée par Paul CHANDELIER, s'est réunie le 18 avril 2018 à la Direction Territoriale et Maritime des Bocages Normands, en présence de 11 membres du Comité de Bassin. L'ouverture de séance a été l'occasion d'accueillir quelques nouveaux membres et de saluer l'action particulière de Joseph COSTARD et Daniel GENISSEL qui ont quitté leurs fonctions dans ce cadre.

La présentation du point d'avancement du 11ème Programme a permis d'échanger sur les orientations en cours de discussion au niveau Bassin, notamment sur le rétablissement de la continuité écologique pour lequel la COMITER Bocages Normands avait été chargée d'élaborer des propositions. Un débat s'est instauré autour de la bonne ingénierie des travaux et de la responsabilité de l'entretien des berges après remise en état. Les autres principales évolutions pressenties du Programme ont donné lieu à des échanges sur les économies d'eau, l'hydraulique douce, l'entretien des cours d'eau, l'Assainissement Non Collectif, les réseaux d'assainissement et la compétence GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques).

Un point d'actualité a ensuite été présenté sur les appels à projets Alimentation en Eau Potable, pour lesquels la difficulté de boucler les dossiers avant la fin de l'année 2018 a été soulignée. Pour les barrages de la Sélune, la discussion a porté notamment sur la nécessité d'une communication cohérente et continue auprès des populations locales. Pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et l'Agriculture Biologique, le débat a porté essentiellement sur le découragement consécutif aux problèmes de paiement et l'avenir de la production bio.

Le dernier point d'ordre du jour concernait la présentation des actions clés à mener en priorité par chaque EPCI pour atteindre rapidement, ou maintenir, le bon état des masses d'eau superficielle. Cette orientation visant au partage des objectifs de qualité des eaux avec les collectivités en charge de la compétence GEMA depuis le 1er janvier 2018 a été reçue positivement en notant l'importance de la prise en compte, au-delà de la qualité des cours d'eau, de celle des masses d'eau littorales.

En conclusion, Paul CHANDELIER a souligné l'importance des réunions de COMITER, où toutes les parties prenantes sont susceptibles de dialoguer.